



Offre des formations et des certifications en lien avec les métiers du cheval portées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

4 mars 2020

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Plan

1. Présentation des différentes certifications proposées par le MAA
2. Effectifs pour la session d'examen 2020
3. Enseignement facultatif et optionnel : hippologie et équitation
4. Sections sportives de l'enseignement agricole
5. Pistes d'actions

Présentation des différentes certifications proposées par le MAA

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation propose différentes certifications relatives aux métiers du cheval, de niveaux 3, 4 et 5.

Certifications de niveau 3

- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « **sellier harnacheur** », créé par l'arrêté 29 avril 2014 ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « **lad-cavalier d'entraînement** », créé par l'arrêté du 10 juin 2015 ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « **maréchal-ferrant** », créé par l'arrêté du 10 juin 2015 ;
- ✓ Certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « **palefrenier soigneur** », créé par l'arrêté 21 avril 2016 ;
- ✓ Certificat de spécialisation option « **utilisation et conduite d'attelages de chevaux** », créé par l'arrêté du 5 novembre 2018 ;

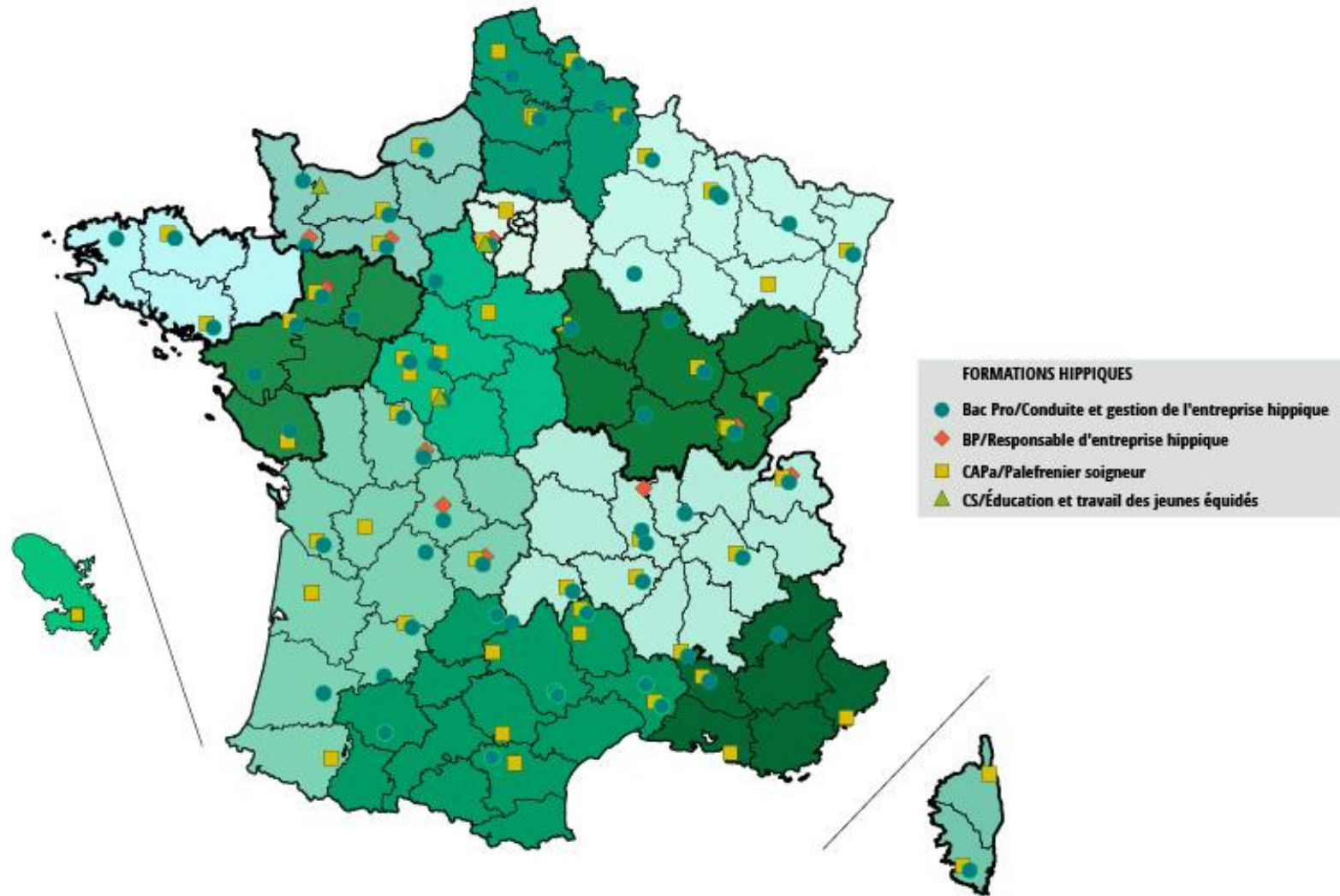
Certifications de niveau 4

- ✓ Brevet professionnel option « responsable d'entreprise hippique », créé par l'arrêté du 18 mai 2012 ;
- ✓ Brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole », créé par l'arrêté du 9 mars 2017 ;
- ✓ Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique », créé par l'arrêté du 22 août 2011 ;
- ✓ Certificat de spécialisation option « débardage à traction animale », créé par l'arrêté du 10 juillet 2000 ;
- ✓ Certificat de spécialisation option « éducation et travail des jeunes équidés », créé par l'arrêté du 9 juillet 2001 ;

Certifications de niveau 5

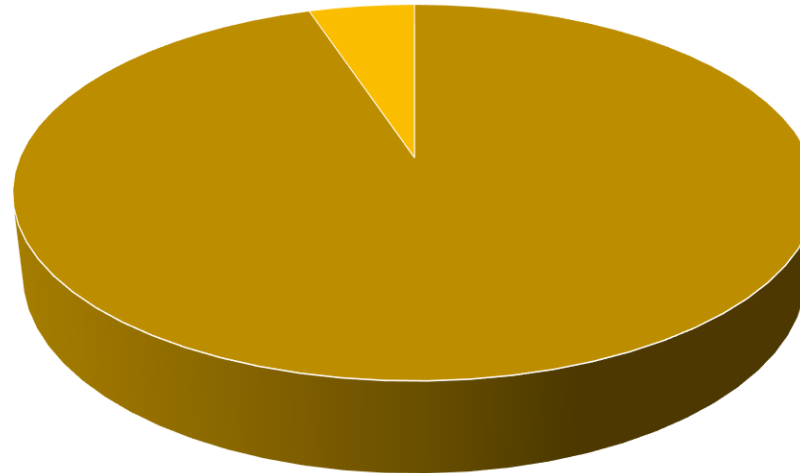
- ✓ Brevet de technicien supérieur agricole option « productions animales », créé par l'arrêté du 3 juin 2010 ;
- ✓ Brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole », créé par l'arrêté du 16 juin 2014 ;

OFFRE DE FORMATION HIPPIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC ET PRIVÉ



Effectifs pour le certificat d'aptitude professionnelle spécialité « sellier harnacheur »

Résultats pour la session d'examen 2018 (56 élèves)



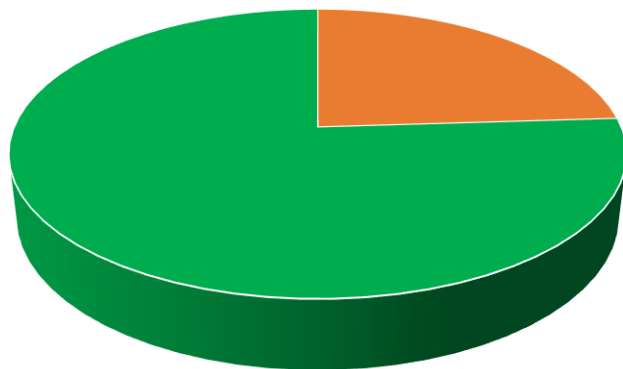
■ Diplômés - 56 (95%) ■ Non admis - 3 (5%)

Source : Ministère de l'éducation nationale - DEPP - base centrale de pilotage (BCP) de l'éducation nationale

Effectifs pour le certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « lad-cavalier d'entraînement »

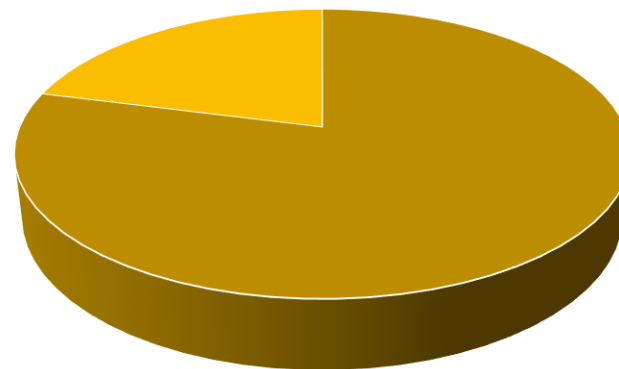


Effectifs pour la session d'examen 2020



■ Scolaires - 24 (24%) ■ Apprentis - 76 (76%)

Résultats pour la session d'examen 2019

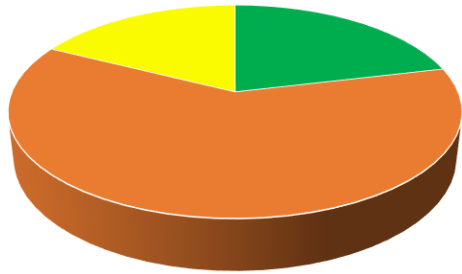


■ Admis - 79 (79%) ■ Non admis - (21%)

Effectifs pour le certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « maréchal-ferrant »

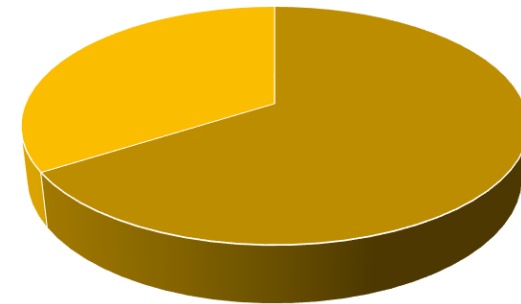


Effectifs pour la session d'examen 2020



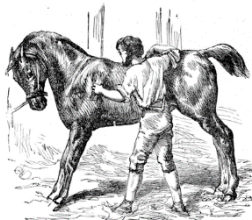
- Par épreuves : scolaires - 40 (21%)
- Par épreuves : apprentis - 115 (61%)
- UC (unités capitalisables) : apprentis et formation continue - 33 (18%)

Résultats pour la session d'examen 2019
sauf UC

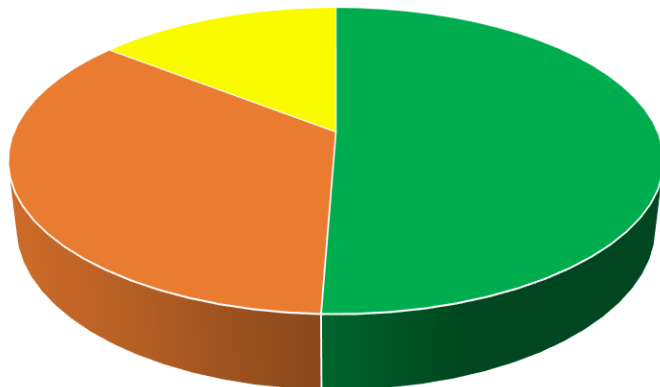


- Admis - 124 (66%)
- Non admis - 64 (34%)

Effectifs pour le certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « palefrenier soigneur »

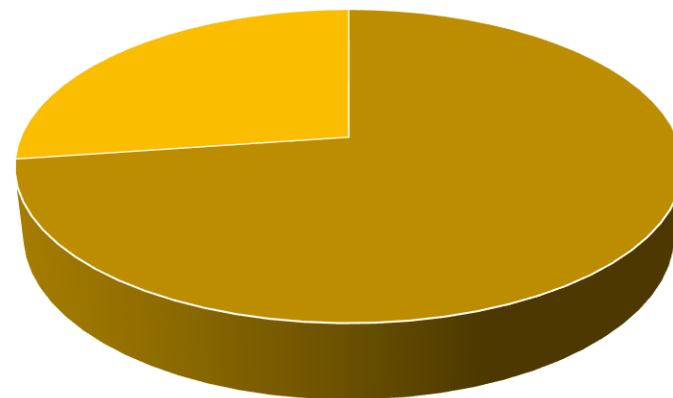


Effectifs pour la session d'examen 2020



- Par épreuves : scolaires - 338 (51%)
- Par épreuves : apprentis - 234 (35%)
- UC (unités capitalisables) : apprentis et formation continue - 96 (14%)

Résultats pour la session d'examen 2019 sauf UC

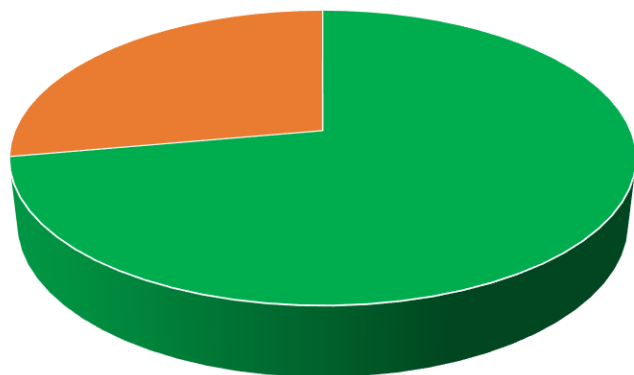


- Admis - 486 (66%)
- Non admis - 182 (34%)

Effectifs pour le baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique »

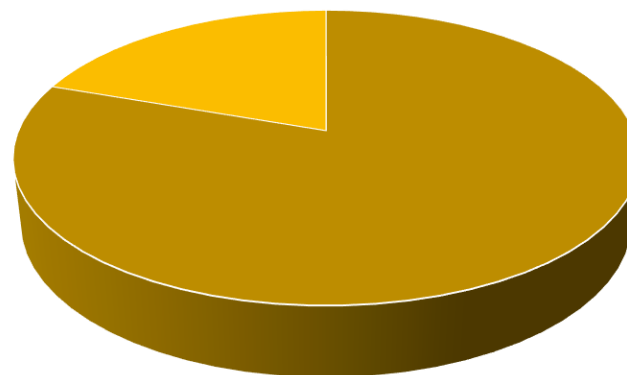


Effectifs pour la session d'examen 2020



■ Scolaires - 1085 (72%) ■ Apprentis - 418 (28%)

Résultats pour la session d'examen 2019



■ Admis - 1207 (66%) ■ Non admis - 296 (34%)

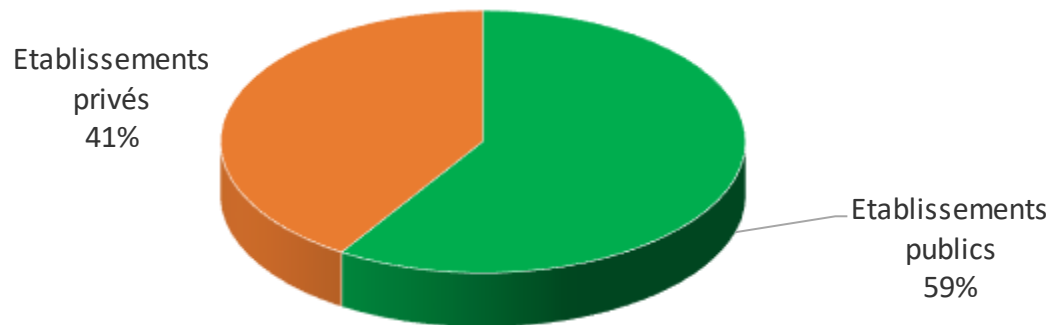
Inscrits en unités capitalisables

- ✓ Brevet professionnel option « responsable d'entreprise hippique » : 71.
- ✓ Certificat de spécialisation option « débardage à traction animale » : 2.
- ✓ Certificat de spécialisation option « éducation et travail des jeunes équidés » : 32.

Enseignement facultatif et optionnel : hippologie et équitation

- L'enseignement facultatif ou optionnel « hippologie et équitation » est proposé dans 144 établissements

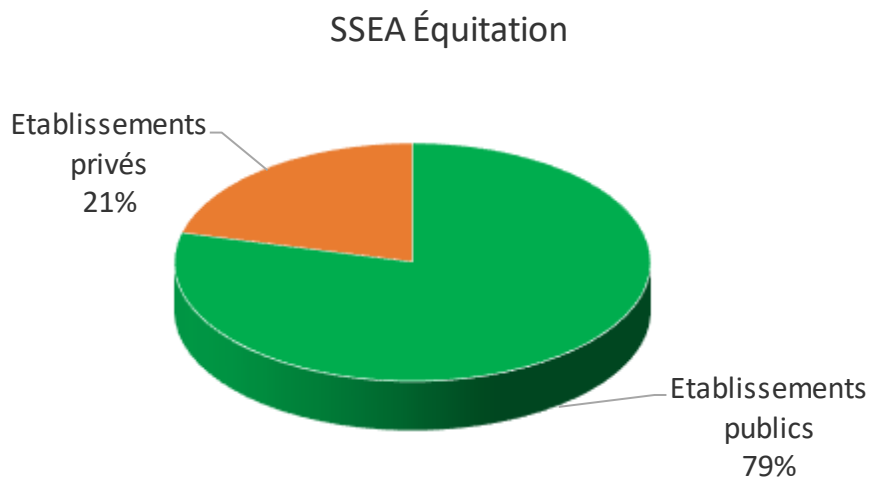
Enseignement optionnel ou facultatif "Hippologie et équitation"



Sections sportives de l'enseignement agricole

A la rentrée 2019, sur 147 SSEA on compte :

- 19 SSEA équitation, dont 1 spécialité « endurance »



Pistes d'actions

- Etude commandée en 2020 aux délégués régionaux à l'ingénierie de formation pour la création d'un brevet professionnel option « maréchalerie »
- Rénovation du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise hippique » dans le programme biennal de la commission professionnelle consultative « agriculture, agroalimentaire, aménagement des espaces ».
- Suite des travaux du CEF.....